

## SANTÉ

### SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Décision du 20 juillet 2016 portant agrément de la société COAXIS ASP pour l'hébergement de données de santé à caractère personnel collectées au travers des applications fournies par ses clients *via* l'offre «Cirrus-HDS»**

NOR : AFSZ1630589S

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1111-8 et R. 1111-9 à R. 1111-15-1;  
Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 26 mai 2016;  
Vu l'avis du comité d'agrément des hébergeurs de données de santé à caractère personnel en date du 8 juin 2016,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

La société COAXIS ASP est agréée pour une durée de trois ans en qualité d'hébergeur de données de santé à caractère personnel pour une prestation d'hébergement de données de santé à caractère personnel collectées au travers des applications fournies par ses clients *via* l'offre «Cirrus-HDS».

#### Article 2

La société COAXIS ASP s'engage à informer sans délai la ministre chargée de la santé de tout changement affectant les informations communiquées et de toute interruption, temporaire ou définitive, de son activité d'hébergement.

#### Article 3

Le délégué à la stratégie des systèmes d'information de santé est chargé de l'exécution de cette décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 20 juillet 2016.

Pour la ministre et par délégation :

*Le délégué,*

P. BURNEL